



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Infirmiers en psychiatrie

Question écrite n° 2908

### Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des infirmiers du secteur psychiatrique. Ces professionnels sont victimes de la contradiction qui existe entre la législation nationale et la réglementation européenne. En effet, la France a institué un diplôme d'Etat unique d'infirmier supprimant les deux filières précédentes : la première orientée vers la médecine chirurgie, la seconde vers la psychiatrie. Plusieurs arrêtés pris de 1992 à 1994 et fixant les conditions de mise en équivalence du diplôme d'infirmier psychiatre avec le nouveau ont été déclarés contraires à des directives européennes. Les infirmiers du secteur psychiatrique sont ainsi les victimes involontaires de ces contradictions et ne doivent pas en faire les frais. Il lui demande donc quelles démarches il entend prendre, sur le plan tant national qu'euro péen, afin qu'une solution rapide à ce problème qui perdure depuis cinq ans puisse enfin être trouvée.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé informe l'honorable parlementaire que dès son entrée en fonction, il s'est attaché à travailler à résoudre ce problème. Après avoir entendu les différents points de vue, et pris l'attache des autorités communautaires, le secrétaire d'Etat a rencontré le commissaire Monti. Une solution semble effectivement possible, mais différente de celle prévue par le précédent gouvernement. Celle-ci n'avait pas abouti, car elle nécessitait une modification importante d'une directive européenne, ce que la Commission n'aurait pas accepté. La solution proposée est la création d'un nouveau diplôme d'Etat qui permettra aux infirmiers titulaires du diplôme de secteur psychiatrique de travailler dans les services hospitaliers de toute nature, puis de s'installer en ville ou de circuler dans l'Union européenne sous réserve de conditions d'expérience ou de stage encore à négocier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2908

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 septembre 1997, page 2846

**Réponse publiée le :** 20 octobre 1997, page 3611